



Province de Québec  
M.R.C. Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# ***A VIS PUBLIC***

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le 16 juin 2025 à 19h.

Donné à Saint-Wenceslas ce 2 juin 2025.

*Carole Hélié*

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)**

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 11h et 12h, le 2<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-cinq ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour de juin 2025.

*Carole Hélié*  
.....  
Carole Hélié, directrice générale et  
greffière-trésorière

**ZONÉ  
FIER**